

Bordereau de signature

DEC2017_0070



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/04/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/04/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-04-06)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2017_ 0070

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/019 RELATIF A LA MAINTENANCE RÉGLEMENTAIRE, CORRECTIVE ET ÉVOLUTIVE DU LOGICIEL « I-PARAPHEUR ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-3°-c,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

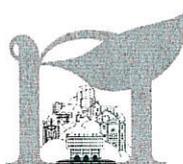
CONSIDÉRANT que la Commune a acquis en 2012 le logiciel de parapheur électronique, « I-Parapheur », permettant la circulation de documents regroupés en « dossiers », au travers d'un circuit de validation comportant des phases successives de visa(s), de signature(s) apposés sur un ou plusieurs documents ou sur des flux métiers,

CONSIDÉRANT que le marché public de maintenance réglementaire, correctif et évolutif du logiciel « I-Parapheur » est arrivé à échéance, qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau afin d'assurer les prestations de maintenance et de support à distance dans les conditions optimales,

CONSIDÉRANT la proposition afférente de la société LIBRICIEL, développeur du produit,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance du logiciel I-PARAPHEUR », dont la valeur ne dépasse pas 25 000,00 euros H.T.,

1/2



Suite de la décision N°2017_ 0070
portant sur la conclusion du marché public n°2017/019

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société LIBRICIEL SCOP S.A., sise 836 rue du Mas de Verchant à MONTPELLIER (34000), le marché public de services n°2017/019 relatif à la maintenance réglementaire, corrective et évolutive du logiciel « I-PARAPHEUR », pour un montant global et forfaitaire annuel de 1.646,25 € HT (soit 1.975,50 € TTC), comprenant les prestations annuelles détaillées du logiciel : Maintenance de 1.042,50 € HT, Télé-services de 303,75 € HT et Option mise à jour de 300,00 € HT. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable trois fois par reconduction tacite, et prendra fin le 31 décembre 2020. Le règlement s'effectuera annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 5 AVR. 2017

Pour le Maire empêché et par suppléance,
Le 2^{ème} Maire-Adjoint


Pascale Natale.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le 06 AVR. 2017

06 AVR. 2017

Notifié le

Publié le 06 AVR. 2017

2/2

